

	AERO-CLUB DU CSE AIRBUS OPERATIONS TOULOUSE	 <small>Comité Social et Économique Airbus Operations Toulouse</small>
	CISOA - Commission Interne pour la Sécurité des Opérations Aériennes	
29/01/2021	Note de synthèse	Page 1/5

Rédacteurs : Pierre Cadei, Jacques Loury

RFFS : Niveau 1 / Level 1. quèsaco ?

Objet

Cette note présente brièvement la notion de niveau de protection d'un aéroport, les exigences de moyens et l'objectif opérationnel du service de sauvetage et de lutte contre les incendies des aéronefs, avec un focus sur l'aéroport de TOULOUSE LASBORDES.

Documentation applicable et de référence

La documentation ci-dessous a été consultée pour rédiger cette note.

DA1 - JORF (Journal Officiel de la République Française) n°64 du 16 mars 2007 : Arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports ([lien ICI](#))

DA2 - SIA (Service de l'Information Aéronautique) : les normes techniques ci-dessus sont reprises dans les AIP et notamment l'eAIP FRANCE METROPOLITAINE AD 1.2 SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET PLAN NEIGE RESCUE AND FIRE FIGHTING SERVICES AND SNOW PLAN ([lien ICI](#))

DA 3 - Arrêté préfectoral du 15 mai 1979 relatif aux mesures de police applicables sur l'aéroport de Toulouse-Lasbordes (zone publique, zone réservée et conditions d'accès, circulation et stationnement des personnes et des véhicules, etc.)

Autres documents

STAC (Service technique de l'Aviation Civile) : Sécurité des aéroports/Sauvetage et lutte contre l'incendie des aéronefs/Notes d'information technique : Véhicules d'intervention, Agents extincteurs ([liens ICI](#))

SDIS 31 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne)
<https://www.sdis31.fr/>

Toulouse Métropole (Exploitant d'aéroport) : Données techniques de l'aéroport TOULOUSE LASBORDES ([lien ICI](#))

Documents ACAT

DR1 : Consignes opérationnelles / Consignes en cas de difficulté, incident ou accident ([lien ICI](#))

DR2 : Sensibilisation à la lutte contre l'incendie d'aéronefs ([lien ICI](#))

DR 3 : Memento Lutte contre l'incendie (EFORSA) ([lien ICI](#))

DR 4 : Prévention incendie à l'ACAT ([lien ICI](#))

Contenu

Que signifie l'abréviation RFFS ?.....	2
Gradation des niveaux de protection, certificat de sécurité aéroportuaire	2
Exigences de personnels	3
Exigences de véhicules et d'agents extincteurs.....	3
Objectif opérationnel des RFFS	4
Organisation et moyens RFFS : Niveau 1 / Level 1. à TOULOUSE LASBORDES.....	4

Que signifie l'abréviation RFFS ?

C'est tout simplement la version anglaise de l'abréviation SSLIA qui a longtemps figuré dans les textes rédigés en français des cartes d'aérodrome publiées par le SIA.

RFFS : Rescue and Fire Fighting Services

Porter secours en cas d'incendie et combattre le feu impliquent pour l'exploitant d'aérodrome de mettre en place une organisation et des moyens d'intervention conformes aux exigences spécifiées [personnels, véhicules et agents extincteurs] pour le niveau de protection d'aérodrome requis (Niveau RFFS).

Gradation des niveaux de protection, certificat de sécurité aéroportuaire

10 niveaux de protection d'aérodrome (*aerodrome category*) sont définis, principalement vis-à-vis des capacités à lutter contre l'incendie d'aéronefs.

Le niveau de protection requis est déterminé selon les caractéristiques de longueur hors-tout et de largeur de fuselage des aéronefs les plus dimensionnants utilisant normalement l'aérodrome et selon le nombre de mouvements.

Les exigences de véhicules et d'agents extincteurs varient selon que l'aérodrome possède ou non un certificat de sécurité aéroportuaire européen.

La liste des aérodromes civils français ayant un tel certificat figure dans l'eAIP PARTIE 3 AERODROMES (AD) section AD 1.5 Etat de certification des aérodromes ([lien ICI](#)).

TOULOUSE BLAGNAC a un certificat européen et TOULOUSE LASBORDES n'en a pas !

Le **Niveau RFFS** d'un aérodrome figure dans les pages TXT de sa carte d'aérodrome au chapitre **Informations diverses / Miscellaneous**.

AIP FRANCE AD 2 LFCL TXT 03
29 MAR 2018

TOULOUSE LASBORDES

HELICOPTERES

Sauf clairance contraire :

Se conformer aux consignes avions excepté pour les missions urgentes d'assistance et de transport sanitaire.

Equipement AD

Equipement de surveillance du trafic : AD équipé d'une visualisation radar (voir AD 1.0).

HELICOPTERS

Except opposite clearance :

Comply with ACFT procedures, except for urgent assistance and medical transport duties.

AD equipment

Traffic surveillance equipment: AD equipped with a radar display (see AD 1.0).

Informations diverses / Miscellaneous

Horaires sauf indication contraire / Timetables unless otherwise specified
UTC HIV ; HOR ETE : -1HR / UTC WIN ; SKED SUM : -1HR

- Situation / Location :** 4 km E Toulouse (31 - Haute Garonne).
- ATS :** 0800-1900 ou SS + 30 (si SS < 1830)
TWR TEL : 05 62 47 53 20 - FAX : 05 62 47 53 23.
Chef Circulation Aérienne / ATC manager TEL : 05 62 47 53 21.
- VFR de nuit / Night VFR :** Non agréé / Not approved.
- Exploitant d'aérodrome / AD operator :** Toulouse Métropole,
23 avenue Jean-René Lagasse,
31130 BALMA TEL : 05 34 43 82 97.
- CAA :** DSAC Sud (voir / see GEN).
- BRIA :** BORDEAUX (voir / see GEN).
- Préparation du vol / Flight preparation :** Acheminement FPL VFR / Addressing VFR FPL : voir / see GEN 12.
- MET :** VFR: voir / see GEN VAC ; IFR: voir / see AIP GEN 3.5 ; Station: NIL.
- Douanes, Police / Customs, Police :** NIL.
- AVT :** 100 LL, lubrifiants / lubricants : W80, W100 (CIV-MIL)
H24 uniquement par carte TOTAL. LH 24 only for TOTAL card
- RFFS :** Niveau 1 / Level 1.
- Péril animalier / Wildlife strike hazard :** NIL.
- Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars :** Contacter les ACB / Contact the ACB.
- Réparations / Repairs :** AERAUDIT (mécanique / mechanics) TEL : 05 61 54 52 93 - FAX : 05 62 16 01 60
E-mail : aeraudit@free.fr
- ACB :** AJATBL (association des usagers de l'aérodrome de Toulouse-Balma-Lasbordes) E-mail : auatbl@free.fr
Ailes Toulousaines : 05 62 16 29 92
Toulouse Midi Pyrénées : 05 62 47 91 60
ENAC : 05 61 20 67 34
Airbus France : 05 61 54 27 30
ISAE : 05 61 17 43 02
Air France : 05 61 34 85 11
- Hotels, restaurants :** Sur AD / at AD.

AIP FRANCE AD 2 LFBO TXT 05
31 DEC 2020

TOULOUSE BLAGNAC

Informations diverses / Miscellaneous

Horaires sauf indication contraire / Timetables unless otherwise specified
UTC HIV ; HOR ETE : -1HR / UTC WIN ; SUM SKED : -1HR

- Situation / Location :** 6.7 km NW Toulouse (31 - Haute Garonne).
- ATS :** H24 - TEL : 05 67 22 92 00.
- VFR de nuit / Night VFR :** Agréé / Approved.
- Exploitant d'aérodrome / AD operator :** SATB
Aéroport Toulouse-Blagnac - CS 90103
31703 Blagnac Cedex
TEL : 08 25 38 00 00 (0,15 € TTC/min)
TEL : +33 (0) 1 70 46 74 74 depuis l'étranger / from abroad.
- CAA :** DSAC Sud (voir / see GEN).
- BRIA :** BORDEAUX (voir / See GEN).
- Préparation du vol / Flight preparation :** Acheminement FPL VFR / Addressing VFR FPL : voir / see GEN12.
- MET :** VFR: voir / see GEN VAC ; IFR: voir / see AIP GEN 3.5 ; Station: 0200-2300.
- Douanes, Police / Customs, Police :** H24.
- AVT :** Fournisseurs / Providers : SASCA et / and WORLD FUEL SERVICES.
SASCA :
HOR / SKED : H24.
Carburants / Fuel : JET A1.
Lubrifiants / Lubricants : Aéro 80-80D-100-100D. Aéro DM.
Paiement : cartes TOTAL et BP. Autres paiements par monnaie jusqu'à 750 €, carte bleue ou american express. Payment : TOTAL and BP cards. Other payments by cash up to 750 €, "carte bleue" or american express card.
WORLD FUEL SERVICES :
HOR / SKED : 0400-2200 (ETE / SUM : -1 HR)
En dehors de ces HOR / Outside these SKED : AVT O/R PN 45 min.
Carburants / Fuel : JET A1.
Lubrifiants / Lubricants : NIL.
Paiement / Payment : AVCARD, Carte WFS / WFS card , UVAIR, COLT
TEL : 07 61 45 38 67
- RFFS :** Niveau 9 / Level 9;
LUN, MER, JEU, VEN / MON, WED, THU, FRI : 0400-0700, 1400-1900
MAR / TUE : 0400-1100, 1400-1900
SAM / SAT : 0500-0800
DIM / SUN : 0400-0800, 1400-1900
En dehors de ces HOR / Outside these SKED : PPR PN 48 HR, TEL : 05 61 42 45 05.
Niveau 7 / Level 7;
En dehors des HOR ci-dessus / Outside of the above SKED.
- Péril animalier / Wildlife strike hazard :** Permanent.
- Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars :** Possible.
- Réparations / Repairs :** Toutes sortes / All repairs. Uni Air Entreprise.
TEL : 05 61 16 73 73 - FAX : 05 61 16 01 66.
- ACB :** NIL.
- Transports :** Navettes ville, taxis, location de voitures / Shuttle, taxis, car rental.
- Hotels, restaurants :** Hôtels à proximité, restaurants sur AD / Hotels in the vicinity, restaurants on AD.

Exigences de personnels

Niveau de protection de l'aérodrome / Aerodrome category	Personnels / Personnel
10	6 pompiers d'aérodrome + 1 chef de manœuvre / 6 Firefighters + 1 Crew commander
9	6 pompiers d'aérodrome + 1 chef de manœuvre / 6 Firefighters + 1 Crew commander
8	6 pompiers d'aérodrome + 1 chef de manœuvre / 6 Firefighters + 1 Crew commander
7	4 pompiers d'aérodrome + 1 chef de manœuvre / 4 Firefighters + 1 Crew commander
6	4 pompiers d'aérodrome + 1 chef de manœuvre / 4 Firefighters + 1 Crew commander
5	2 pompiers d'aérodrome/2 Firefighters
4	2 pompiers d'aérodrome/2 Firefighters
3	2 pompiers d'aérodrome/2 Firefighters
2	1 pompiers d'aérodrome/1 Firefighters
1	-

Exigences de véhicules et d'agents extincteurs

Sur les aérodromes certifiés européens l'exploitant d'aérodrome doit disposer de véhicules d'intervention, d'un agent extincteur principal (mousse) et d'un agent complémentaire (poudres chimiques), en nombre, quantité minimale et débit spécifiés ci-dessous :

Nombre de véhicules

Niveau de protection de l'aérodrome / Aerodrome category	Véhicules SSLIA / Rescue and firefighting vehicles
1	1
2	1
3	1
4	1
5	1
6	2
7	2
8	3
9	3
10	3

Agents extincteurs

Quantité minimale d'agents extincteurs / Minimum usable amounts of extinguishing agents								
Niveaux de protection de l'aérodrome / Aerodrome category (1)	Mousse satisfaisant au niveau A de performance / Foam meeting performance level A		Mousse satisfaisant au niveau B de performance / Foam meeting performance level B		Mousse satisfaisant au niveau C de performance / Foam meeting performance level C		Agents complémentaires / Complementary agents	
	Eau (L) /Water (L) (2)	Débit solution de mousse L/minute Discharge rate foam solution/minute (L) (3)	Eau (L) /Water (L) (4)	Débit solution de mousse L/minute Discharge rate foam solution/minute (L) (5)	Eau (L) /Water (L) (6)	Débit solution de mousse L/minute Discharge rate foam solution/minute (L) (7)	Poudres chimiques (kg) / Dry chemical powders (kg) (8)	Débit (kg/sec) Discharge rate (kg/sec) (9)
1	350	350	230	230	160	160	45	2.25
2	1 000	800	670	550	460	360	90	2.25
3	1 800	1 300	1 200	900	820	630	135	2.25
4	3 600	2 600	2 400	1800	1 700	1 100	135	2.25
5	8 100	4 500	5 400	3 000	3 900	2 200	180	2.25
6	11 800	6 000	7 900	4 000	5 800	2 900	225	2.25
7	18 200	7 900	12 100	5 300	8 800	3 800	225	2.25
8	27 300	10 800	18 200	7 200	12 800	5 100	450	4.5
9	36 400	13 500	24 300	9 000	17 100	6 300	450	4.5
10	48 200	16 600	32 300	11 200	22 800	7 900	450	4.5

Sur les aérodromes non certifiés européens les exigences de véhicules et d'agents extincteurs sont identiques aux précédentes, à l'exception des niveaux 1 et 2 de protection, pour lesquels ces exigences sont :

Nombre de véhicules

Niveau de protection de l'aérodrome / Aerodrome category	Véhicules SSLIA / Rescue and firefighting vehicles
1	-
2	1 véhicule léger /1 light duty vehicle

Agents extincteurs

Quantité minimale d'agents extincteurs / Minimum usable amounts of extinguishing agents								
Niveaux de protection de l'aérodrome / Aerodrome category (1)	Mousse satisfaisant au niveau A de performance / Foam meeting performance level A		Mousse satisfaisant au niveau B de performance / Foam meeting performance level B		Mousse satisfaisant au niveau C de performance / Foam meeting performance level C		Agents complémentaires / Complementary agents	
	Eau (L) /Water (L) (2)	Débit solution de mousse /minute Discharge rate foam solution/minute (L) (3)	Eau (L) /Water (L) (4)	Débit solution de mousse /minute Discharge rate foam solution/minute (L) (5)	Eau (L) /Water (L) (6)	Débit solution de mousse /minute Discharge rate foam solution/minute (L) (7)	Poudres chimiques (kg) / Dry chemical powders (kg) (8)	Débit (kg/sec) Discharge rate (kg/sec) (9)
1	-	-	-	-	-	-	50	-
2	-	-	-	-	-	-	250	-

Nota : se référer aux documents STAC pour la définition des niveaux [A, B, C] de performance au feu des émulseurs, à ne pas confondre avec les classes de feu A, B, C, E, F. (Cf. DR2).

Objectif opérationnel des RFFS

Les pompiers d'aérodrome doivent pouvoir atteindre, dans des conditions optimales de roulement des véhicules d'intervention, chaque extrémité de piste et être en mesure d'y projeter, sans discontinuité :

- dans un délai de trois minutes après le déclenchement de l'alerte :
 - un débit de solution moussante égal à 50% au moins du débit exigé, pendant au moins une minute ;
 - ou, pour les aérodromes de niveau 2 de protection, être en mesure d'y projeter l'agent extincteur complémentaire ;
- au plus tard quatre minutes après le déclenchement de l'alerte, la totalité du débit de solution moussante et d'agent extincteur complémentaire.

Il n'y a pas d'objectif de délai de projection de l'agent extincteur complémentaire pour les aérodromes de niveau 1 de protection.

Organisation et moyens RFFS : Niveau 1 / Level 1. à TOULOUSE LASBORDES

L'absence de pompier d'aérodrome et de véhicule léger [permettant rapidement d'apporter une première assistance aux occupants de l'aéronef en feu et/ou d'acheminer l'agent extincteur complémentaire sur le lieu de l'incendie] implique de faire appel aux pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne (SDIS 31) via le **18** ou le **112**.

Le SDIS 31 intervient également sur l'aérodrome et au-delà pour tout autre accident ou incendie.

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) le plus proche de l'aérodrome est celui de la [Caserne Buchens](#) située 3, Avenue Pierre-Georges Latécoère RAMONVILLE-SAINT-AGNE.



Le CIS situé à ROUFFIAC-TOLOSAN, Chemin des Garrosses vient en deuxième position.

Le SDIS 31 détient un document descriptif des points et itinéraires d'accès à l'ensemble des installations, bâtiments et parcelles de l'aérodrome ainsi qu'aux stations d'avitaillement en carburant et à l'espace situé entre l'Hers et la rocade (Cf. Données techniques de l'aérodrome).

Pour les parcelles situées en zone réservée et affectées par **Arrêté d'Occupation Temporaire** (parcelle AOT) à des usagers (associations, entreprises, etc.), ces derniers établissent les consignes en cas d'accident et d'incendie et mettent en place des moyens de protection et de lutte contre le feu, conformément à la réglementation applicable aux éléments mis en œuvre sur leur parcelle [hangars, parkings, aéronefs, ateliers, bureaux, produits inflammables, etc. Cf. DA3].

Quand un aéronef de la circulation d'aérodrome ou toute personne ou véhicule circulant sur l'aire de mouvement est accidenté ou qu'un incendie y survient pendant les horaires ATS, c'est le contrôleur présent à la Tour de Contrôle (TWR) qui appelle les pompiers.

En dehors de ces horaires ainsi que pour tout accident ou incendie survenant dans le périmètre d'une parcelle AOT ou sur l'aire de mouvement ou en zone publique, l'appel est passé par le témoin de l'événement.

Au niveau 1 de protection, seule subsiste l'exigence d'un agent extincteur complémentaire (poudres chimiques, sans débit exigé) : à cet effet Toulouse Métropole [exploitant d'aérodrome] met à disposition des usagers sur l'aire à signaux un extincteur de **50 kg de poudre polyvalente** utilisable sur des feux de classes A, B et C (Cf. DR2 ou DR3).

Cette poudre est destinée à être projetée pour combattre le feu en attendant l'arrivée des pompiers.

